

HUMANIS PREVOYANCE

RESOLUTIONS

Assemblée Générale Extraordinaire

du 30 juin 2015

PREMIERE RESOLUTION : RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale ratifie le transfert du siège social d'Humanis Prévoyance du 7, rue de Magdebourg PARIS 75116 au 29, boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS à date d'effet du 1^{er} octobre 2015.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIR DONNE POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.
